

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaients présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, GAWLIK Jérémy, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, SZYROKI Jacky

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme DOUAY Sonia, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corinne, M. NOCHEZ Didier de M. DEMOUY Bertrand, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, LECOINTE Jean-Noël de MIANNE Michel, M. MEGLINKY Philippe de Mme COULOMBEL Aurélie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, COLOMBEL Aurélie, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia

Messieurs COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CHANTRELLE Brice, CARON Hubert, MIANNE Michel, JUBERT Patrick, DARCIS Philippe, VIOLLETTE Paul, DEMOUY Bertrand, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 37
· dont suppléé : 1

Membres représentés : 9

Votants : 46

Date de la convocation
13 octobre 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Marie PREVOST

OBJET : PROGRAMME PARTENARIAL 2023 - PMGA

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération 2023_13.04.05 feuillet 676 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, relatif notamment aux votes des Budgets Primitifs 2023 – Budget Principal et Budgets Annexes de la CCALN,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 octobre 2023,

Il y a de définir précisément et d'entériner les actions et inscriptions budgétaires au titre des contributions et participations au profit du PMGA (Pôle Métropolitain du Grand Amiénois), à savoir :

- une **contribution statutaire** évaluée par rapport au Potentiel Financier Agrégé 2022 des 8 EPCI formant le PMGA, pour financer les charges structurantes, les charges « compétences » et projets arbitrés. Ce montant s'élève à 55 735 € pour la CCALN en 2023
- des **participations financières pour les « projets délibérés »** estimées à l'occasion du vote du BP 2023 du PMGA à 32 599 € :
 - Cadastre solaire : 4 549 €,
 - Doc Tourisme : 747 €,
 - Etude EMC² : 12 958 €
 - Logiciel PCAET : 2 672 €,
 - Mutualisation OT : 573 €,
 - Pass Tourisme : 1 100 €,
 - TENMOD : 10 000 € - Etude portée par le PMGA concernant la réalisation de 5 Plans de Mobilité Simplifiés et 5 Schémas Directeurs Cyclables dont ceux de la CCALN

- des participations financières dans le cadre d'une prestation de service (Développeur économique) et d'une prestation de service en matière de Mobilité (Chargé de mission TENMOD) : 33 000 € + 6 600 €

Le PMGA entend appeler les participations des « projets délibérés » à compter de la notification des marchés et des subventions, à hauteur des prévisions budgétaires 2023.

S'il y a lieu une régularisation s'opèrera sur l'année ou les années suivantes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine le programme partenarial avec le PMGA détaillé ci-dessus,
- Confirme l'adhésion de la CCALN aux « projets délibérés » portés par le PMGA
- Autorise le Président de la CCALN à signer la convention de prestation de service en matière de Mobilité (TENMOD),
- Autorise les mandatements suivant les appels de fonds émanant du PMGA, dans la limite des montants détaillés ci-dessus,
- Confirme que les crédits nécessaires aux paiements ont bien été inscrits au BP 2023,
- Acte que les participations 2024 seront ajustées au regard des montants des marchés et des subventions notifiés au PMGA,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23/10/2023

Affiché le 24/10/2023

Fait et délibéré, le 19 Octobre 2023
à CHIRMONT

Le Président,

Alain DOVERGNE

